

Histoire brève de l'Orgue en Côtes d'Armor

Au commencement était le roseau...

Orgue ? Quel orgue ?

L'orgue à tuyaux, le seul qui vaille aux oreilles des puristes, n'est pas d'abord, par essence, un instrument d'église. Né du vent dans les roseaux, il a, dès son origine, souligné, orné, amplifié les questions infinies posées par la nature, la vie, le monde et l'univers. Rien d'étonnant donc que par lui se manifeste la musique des sphères et que, par une conversion naturelle de fonction, il ait servi et serve encore le culte divin.

Les orgues inventoriés ici, qui ont parlé et parlent encore dans les Côtes d'Armor, relèvent tous¹ de cette fonction liturgique. Quelques rares amateurs y possèdent aujourd'hui pour leur usage musical personnel des orgues à tuyaux, plus ou moins importants, achetés ou construits par eux,

1 - Nous ne respecterons pas ici la coquetterie orthographique qui veut que le mot *orgue* soit masculin au singulier et féminin au pluriel.

mais nous n'en parlerons pas. Le département n'a, par ailleurs, conservé aucun orgue portatif semblable à celui joué par un musicien aux pieds de la Vierge de Penvénan (XVI^e siècle) ou par les anges musiciens en la verrière (XV^e) de l'église Saint-Sauveur à Dinan (voir page 12) ; ni aucun des positifs de table qui agrémentaient autrefois les boudoirs aristocratiques.

Pas davantage d'orgues originellement *laïques*, de cinéma ou de salle de concert. Quelques-unes de ses églises ont hébergé un temps des orgues mécaniques à cylindres. L'auteur d'une petite brochure consacrée à Trévou-Tréguignec et publiée en 1905 évoque le souvenir « gravé dans le pays », d'un recteur du siècle précédent, lequel « n'ayant dans son église pour charmer les oreilles de ses fidèles, ni chanter au lutrin, ni aucun disciple de sainte Cécile, imagina de se procurer un orgue qu'on faisait aisément mouvoir à l'aide d'une manivelle ». Un semblable existait à Brélévenez, vers 1850, avant d'être remplacé par le grand Heyer, et probablement aussi

13

Orgues en Côtes d'Armor

à Runan où un « orgue » assez conséquent est mentionné dans un inventaire de 1906. Mais aucun d'entre eux n'est parvenu jusqu'à nous.

Les instruments qui suivent sont exclusivement localisés dans les deux cathédrales, dans les églises paroissiales, dans les chapelles conventuelles ou d'institutions, toutes d'obédience catholique et relevant de l'actuel évêché de Saint-Brieuc et Tréguier. Ils ont conservé, pour la plupart, même peu ou pas employés, leur fonction liturgique originelle. Mais beaucoup d'entre eux participent aus-

si à la vie musicale et culturelle générale et publique, par les concerts et animations que des associations organisent volontiers avec l'accord des propriétaires et affectataires. Tous les défenseurs des orgues à tuyaux sont conscients que la préservation de tels instruments, d'une maintenance parfois onéreuse pour une collectivité communale ou paroissiale, passe par leur utilisation la plus large possible, liturgique ou non, dans le respect des lieux, au bénéfice d'une promotion musicale et artistique. Faire entendre un orgue, c'est le protéger.

• Une rapide rétrospective

Le territoire des Côtes d'Armor a été constitué, lors de la réforme territoriale et administrative de 1790, par l'agglomération à l'ancien évêché de Saint-Brieuc d'une grande partie orientale de celui de Tréguier, d'îlots paroissiaux relevant de l'évêché de Dol et de quelques emprunts faits à ceux de Quimper et de Saint-Malo. C'est dans les limites de cet espace départemental que porte notre travail, non sans quelques artifices lorsqu'il s'agit d'aborder la période prérévolutionnaire.

Mais on peut, sans risque, affirmer que l'introduction de l'orgue dans cet espace a été aussi précoce que dans le reste du duché breton. Si l'on se rapporte à un texte du début du XV^e siècle, lorsque la cathédrale de Rennes construit son premier orgue en 1417, il y en avait déjà « es autres églises cathédrales de Bretagne ». On sait que dès 1406 le duc Jean V avait offert un orgue à la cathédrale de Vannes ; celle de Tréguier en disposait avant 1452. La présence d'un orgue est également attestée dès cette époque dans des

lieux subalternes comme à Lamballe en 1414, ou à Guingamp dès 1457, bonnes villes étroitement associées, il est vrai, au pouvoir ducal.

Il est possible que cet instrument, sous sa forme plus maniable de positif de table, se soit dès cette époque répandu également hors de la sphère cléricale dans celle aristocratique et plus domestique. Mais au XVII^e siècle, alors que l'usage de l'orgue monumental d'église se développe en Bretagne, accompagnant la croissance économique du duché entamée à la fin du siècle précédent, la noblesse seconde se l'approprie pour affirmer son rang et promouvoir ses prérogatives. Le registre des comptes de M. de Rosmadec-Buhen portant sur les années 1580-1590, nous apprennent qu'il avait doté d'un orgue sa chapelle de Notre-Dame-de-la-Cour, en Lantic. Dès le XVII^e siècle, des instruments de cette nature sont aussi mentionnés, hors des cathédrales de Saint-Brieuc et Tréguier, à Moncontour, Lannion (Saint-Jean), Guingamp et dans les abbayes de Bégard et de Beaufort.



Basilique Notre-Dame de Bon Secours

Guingamp conserve, avec son église paroissiale consacrée à Notre-Dame-de-Bon-Secours, les traces de son riche passé de ville castrale et de capitale comtale. Les parties les plus anciennes remontent aux origines de l'édifice (fin XIe-début XIIe siècle), et à la période culminante de la puissance des seigneurs de Penthièvre (XIIIe-XIVe). En novembre 1535, à la suite d'un ouragan, la tour sud-ouest de l'édifice s'effondre, écrasant les orgues, emportant avec elle une partie de la nef et de son bas côté nord. La reconstruction de la partie détruite est assurée par l'architecte trégorois Jean Le Moal dans l'esprit du style renaissant. Siège d'un important pèlerinage marial depuis le XVIIe siècle, l'église est érigée en basilique par le pape Léon XIII en 1899. L'ensemble a été classé Monument Historique en 1888. L'instrument est utilisé pour les offices et occasionnellement pour des concerts.

Un orgue y est attesté constamment (excepté pour quelque raison accidentelle) du milieu du XV^e siècle à nos jours. De celui construit par Henri Vaignon, en 1646, et originellement placé en tribune au fond de la nef, il ne reste que quelques parties de son buffet. En 1865, le facteur belge, Hippolyte Loret, élabore un instrument neuf, en conservant quelques jeux anciens et en retaillant le buffet. L'orgue est cette fois placé provisoirement en tribune latérale dans le transept sud. Il ne quittera plus cette situation nocive à sa projection sonore. En 1975-76, le facteur Renaud le reconstruit en lui conservant la même assise, et le porte à trois claviers avec positif de dos. Le nouvel instrument d'une esthétique sonore néo-classique est inauguré par René Saorgin, le 2 mai 1976.



88

POSITIF DE DOS (56 notes)

Bourdon 8'
Prestant 4'
Flûte 4'
Nazard 2' 2/3
Quarte 2'
Tierce 1' 3/5
Larigot 1' 3/5
Fourniture 5 rgs
Cromorne 8'
Tremblant

GRAND ORGUE (56 notes)

Bourdon 16'
Bourdon 8'
Flûte 8'
Flûte 4'
Montre 8'
Prestant 4'
Doublette 2'
Cornet 5 rgs (ut 3)
Plein jeu 4 rgs
Cymbale 4 rgs
Trompette 8'
Clairon 4'

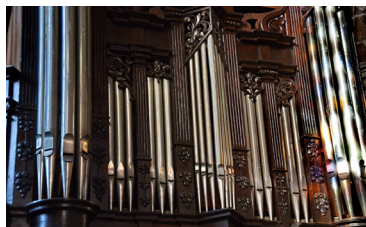
RÉCIT (56 notes)

Cor de nuit 8'
Voix céleste 8'
Flûte à fuseau 8'
Principal 4'
Doublette 2'
Cornet 3 rgs (Fa 2)
Cymbale 4 rgs
Bombarde 16' (acoustique)
Hautbois 8'
Trompette 8'
Clairon 4'

PÉDALE (32 notes)

Soubasse 16'
Flûte 8'
Principal 4'
Bombarde 16'
Trompette 8'
Clairon 4'
Tirasse POS, tirasse GO,
Tirasse REC.
Copula POS/GO.
Copula REC/GO.
Introduction GO.
Appel Anches GO/
REC/ PED
Une combinaison libre.

| Traction des registres électrique. Console en fenêtre



Reflets de vitraux
sur le positif de dos

Le carnet de l'organiste :

Une phrase me vient à l'esprit, plutôt le souvenir d'une phrase d'un organiste de renom venu « visiter » la tribune : "Vous avez là un orgue intéressant, mais fondamentalement sans caractère propre". En cela pourtant, il est intéressant. S'il est classé parmi les orgues néo-classiques, il permet malgré tout de faire « parler » les différentes époques de la musique. Surtout, sa palette de timbres me donne la possibilité de totalement m'exprimer.

Jean-Cédric Salaün

